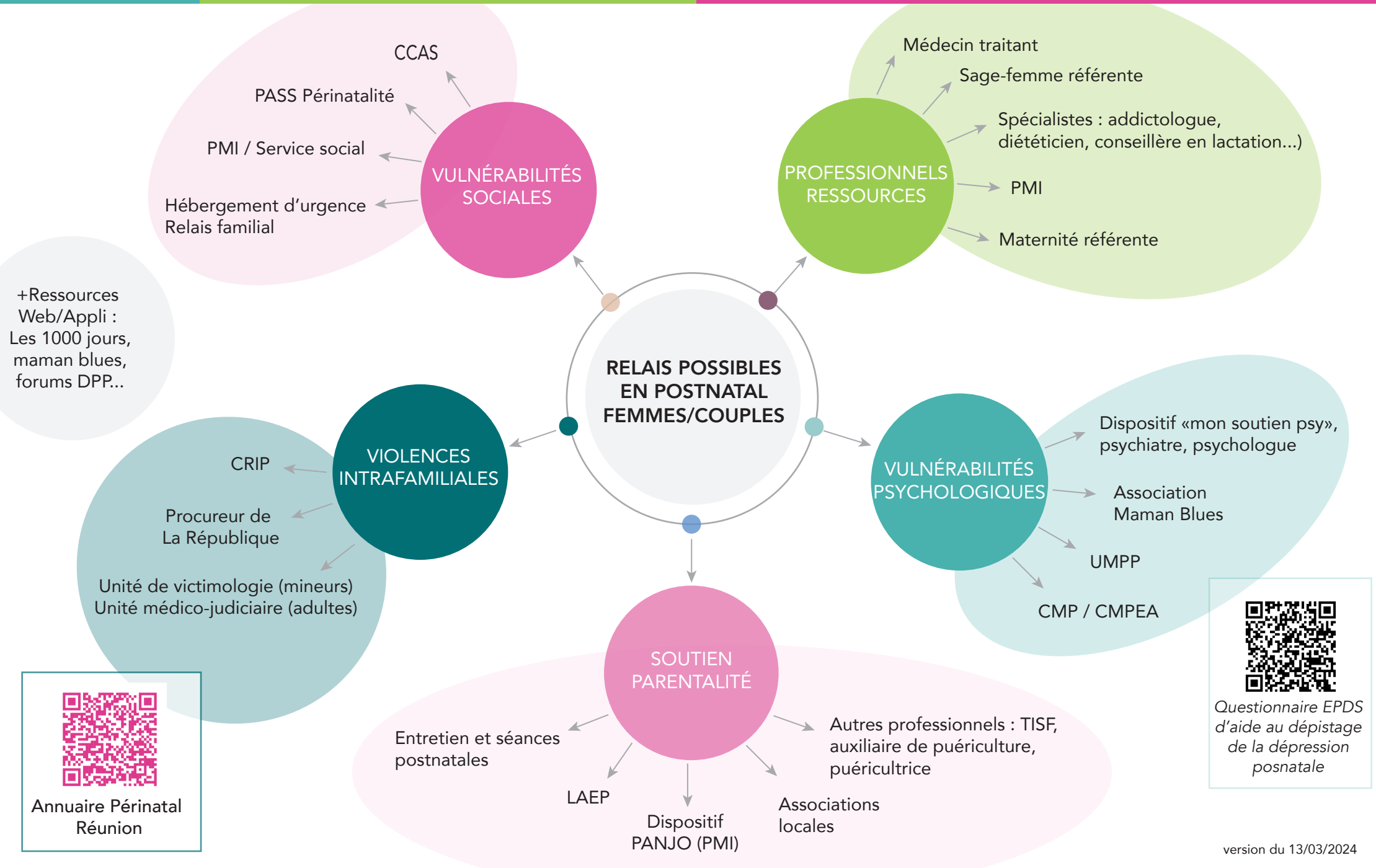


RELAIS POSSIBLES EN POSTNATAL femmes / couples



- **PSY**

Les Permanences de Psychologues/Pédopsychiatres en Maternité, Unités Médico-Psychologiques de Périnatalité et Petite Enfance (UMPP)
Les Centres Médico-Psychologiques pour adultes (CMP) et pour Enfants et Adolescents (CMPEA)

Le Parcours « Mon soutien Psy » de l'Assurance Maladie
Psychologues et psychiatres libéraux

(Coordonnées à retrouver sur l'annuaire périnatal Réunion)

- **LAEP :**

Les lieux d'accueil enfant parents sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

C'est un lieu de vie, ouvert à tous, gratuit dans la plupart des structures et sans inscription.
(Coordonnées à retrouver sur l'annuaire périnatal Réunion)

- **VIF - violences intra-familiales :** tous les documents utiles au dépistage et à la prise en charge des VIF sont à retrouver sur notre site www.repere.re espace Professionnel



Annuaire Périnatal
Réunion

- **PASS périnatalité :** Permanence d'Accès des Soins de Santé en périnatalité.

La PASS accueille toute personne ayant des difficultés d'accès aux soins et propose des consultations médicales gratuites, une aide pour les démarches administratives et sociales.

(Coordonnées à retrouver sur l'annuaire périnatal Réunion)

- **CRIP : Cellule De Recueil Des Informations Préoccupantes**

La CRIP contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et recueille les IP pour enclencher la **protection des mineurs**. Une information préoccupante est tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide. Elle doit être transmise systématiquement au service CRIP.

- **Le dispositif TISF « périnatalité » :**

La PMI peut prescrire des demandes de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) pour accompagner les familles à la venue d'un nourrisson. La prescription se fait par le professionnel de PMI (médecin, PDE, AP, SF) pour 3 mois, soit 30h, renouvelable 2 fois. Sans condition de ressources.

- **CCAS :** les Centres Communaux d'Action Sociale

Au sein d'une commune, les CCAS ont pour rôle de : venir en aide aux personnes les plus fragiles, de soutenir les personnes souffrant de handicap, d'accompagner l'aide sociale.

Certains CCAS organisent des ateliers destinés aux parents/enfants, ou des ateliers « santé-ville » : renseignez-vous auprès de votre commune.

- **Le dispositif PANJO :**

PANJO (Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents) est un programme de prévention précoce porté par Santé Publique France (SPF) afin de soutenir et renforcer la pratique d'interventions précoces à domicile par la PMI auprès des jeunes parents. L'inclusion des familles dans le projet PANJO est fait par la SF et la puéricultrice de PMI après orientation du professionnel libéral ou hospitalier.